

Marc OUIMET

CRIMINOLOGUE, ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE,
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

(1999)

“La violence au quotidien.
*Analyse de la prévalence
et de la structure des voies de fait*”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Marc OUIMET

“La violence au quotidien. Analyse de la prévalence et de la structure des voies de fait”.

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Jean Proulx, Maurice Cusson et Marc Ouimet, **Les violences criminelles**, chapitre 10, pp. 219-241. Québec: Les Presses de l'Université Laval, 1999, 353 pp.

M Marc Ouimet, criminologue, nous a accordé le 11 septembre 2006 son autorisation de diffuser électroniquement cet article.



Courriel : marc.ouimet@umontreal.ca ou ouimetm@ere.umontreal.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

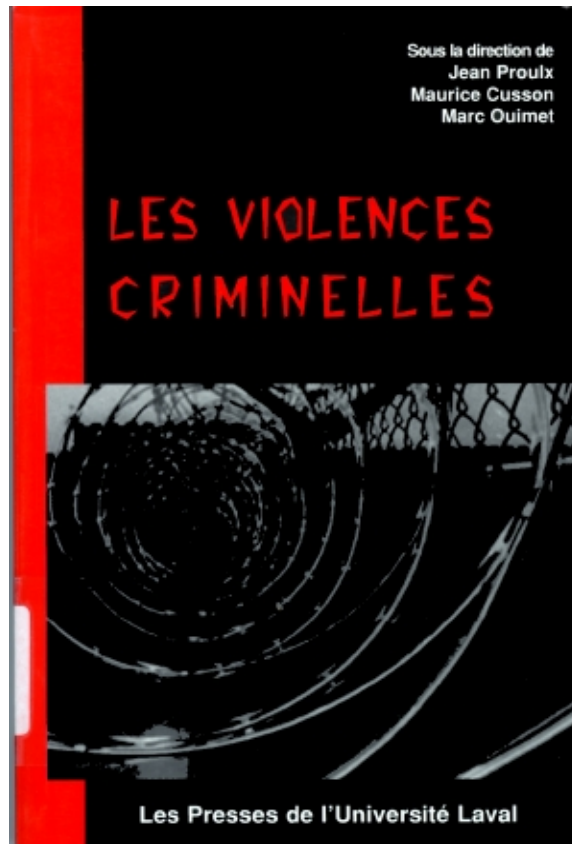
Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 22 mars 2007 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Marc Ouimet (1999)

“La violence au quotidien. Analyse de la prévalence
et de la structure des voies de fait”



Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Jean Proulx, Maurice Cusson et Marc Ouimet, **Les violences criminelles**, chapitre 10, pp. 219-241. Québec: Les Presses de l'Université Laval, 1999, 353 pp.

Table des matières

[Introduction](#)

[Portrait développemental de l'agression](#)

[La source des conflits menant aux voies de fait](#)

[Provocation et vengeance](#)

[Violence conjugale: la coercition](#)

[Les voies de fait selon les sondages](#)

[La nature des événements](#)

[Le nombre d'événements](#)

[L'écologie des voies de fait](#)

[Les caractéristiques des personnes impliquées](#)

[Références](#)

[Figure 1.](#) La prévalence des comportements agressifs chez les garçons selon l'âge

[Figure 2.](#) Les voies de fait par rapport aux autres formes de crimes (Québec, 1995)

Infractions au Code criminel (n = 500 987)

Infractions contre la personne (n = 49 200)

[Figure 3.](#) Les différents types de voies de fait (Québec, 1995)

[Figure 4.](#) Le lieu des voies de fait à Montréal en 1995 (n = 8965)

[Figure 5.](#) La relation entre l'agresseur et la victime au Québec en 1995

[Figure 6.](#) Le sexe de l'agresseur et de la victime

[Figure 7.](#) L'âge de l'agresseur et de la victime

[Figure 8.](#) Le taux de délinquance selon l'âge (Québec, 1995)

[Tableau 1.](#) Caractéristiques des quartiers de Montréal avec un faible ou un fort taux de voies de fait

[Tableau 2.](#) Corrélation et régression multiple entre les caractéristiques des quartiers de Montréal et les taux de voies de fait

[Tableau 3.](#) La distribution de l'âge des suspects pour les crimes contre la personne et les crimes contre la propriété (Québec, 1995)

Marc OUIMET

**“La violence au quotidien. Analyse de la prévalence
et de la structure des voies de fait”.**

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Jean Proulx, Maurice Cusson et Marc Ouimet, **Les violences criminelles**, chapitre 10, pp. 219-241. Québec: Les Presses de l'Université Laval, 1999, 353 pp.

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

L'objet de ce chapitre est d'abord de faire état des connaissances accumulées sur les voies de fait et de décrire le phénomène tel qu'il est observé à partir des sondages et des statistiques policières disponibles. Puisque seulement une fraction des attaques et agressions physiques sont rapportées à la police, les analyses effectuées à l'aide des statistiques policières ne sauraient représenter l'ensemble des voies de fait réellement commises. Les cas rapportés à la police sont différents des cas non rapportés à plusieurs égards. Fattah (1991) indique que deux grands facteurs jouent sur la visibilité des infractions : la gravité de l'acte posé (les cas les plus graves sont plus fréquemment rapportés à la police) et la distance sociale entre l'agresseur et la victime (les agressions entre étrangers sont plus fréquemment rapportées que les agressions entre proches).

Selon le Code criminel canadien, est coupable d'une voie de fait quiconque se livre à une agression ou tente ou menace d'employer la force contre une autre personne si cette dernière peut croire que

l'agresseur est en mesure de le faire. Commet également une voie de fait une personne armée qui en importune une autre sur la voie publique ou une personne qui lui crache au visage. Le vocable voie de fait regroupe donc une très grande variété de comportements criminels, tant dans la motivation de l'agresseur, dans la situation criminelle que dans la gravité de l'acte.

Portrait développemental de l'agression

[Retour à la table des matières](#)

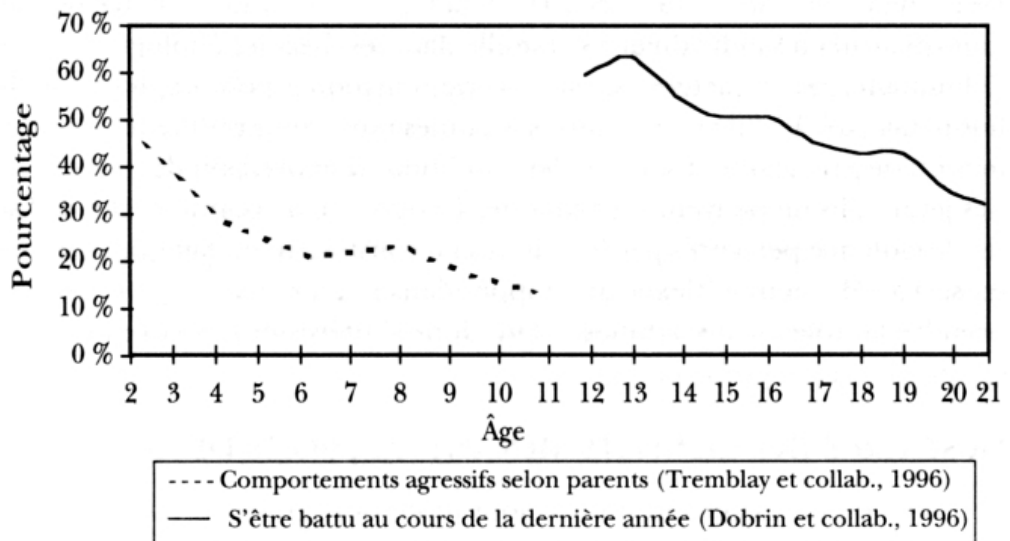
Le comportement violent apparaît tôt chez l'enfant. Dès 2 ans, l'enfant utilise l'agression physique de manière instrumentale pour protéger ses biens ou pour défendre son espace personnel. Lorsqu'un garçonnet voit un de ses jouets saisi par un enfant du voisinage, il peut répliquer avec un violent coup de bâton à la tête de ce dernier. Ce genre d'événement est si fréquent que les bâtons de baseball vendus pour les enfants sont le plus souvent fabriqués d'une matière plastique, de manière à limiter les dégâts chez une éventuelle victime. Plus tard, l'apprentissage de la violence se fait principalement au contact des parents (Patterson, 1982), soit par imitation (lorsque les parents utilisent la coercition comme moyen de gestion des conflits), soit par renforcement (lorsque les parents répondent positivement à la coercition naturelle de l'enfant). L'apprentissage de la violence se fera ensuite au contact d'autres enfants, dans la rue ou à l'école. L'enfant comprendra qu'il est possible d'utiliser la violence pour atteindre une variété de fins telles que l'amusement, la glorification personnelle ou la vengeance. Bien entendu, les parents doivent consacrer une énergie considérable à réprimer les instincts agressifs de leurs rejetons. Ce n'est qu'avec les années que l'enfant intériorise la norme anti-violence. Malheureusement, certains enfants intériorisent faiblement la norme et apprennent à utiliser la coercition dans leurs rapports avec les autres.

L'intériorisation de la norme anti-violence se fait très graduellement. Une étude portant sur plus de 22 000 enfants canadiens âgés de 2 à 11 ans montre que le pourcentage des enfants qui parfois, selon leurs parents, mordaient, frappaient et donnaient des coups de pied

diminuait progressivement avec l'âge (Tremblay et collab., 1996). Selon cette étude dont les données adaptées sont reproduites à la figure 1, c'est entre 27 et 29 mois que les enfants sont les plus agressifs, le pourcentage d'enfants ayant frappé, mordu ou donné des coups de pied se situant alors à près de 50%. À 11 ans, un peu plus de 10% des garçons posaient encore de tels gestes. Les résultats d'un sondage américain confirment la règle voulant que la violence diminue de manière progressive avec la maturation (Dobrin et collab., 1996). Les résultats de cette étude, illustrés à la figure 1, montrent que le pourcentage d'adolescents avouant s'être battus au cours de la dernière année diminue entre 12 et 21 ans. Chez les garçons, 59% des 12 ans font cet aveu alors que le pourcentage n'est plus que de 31% à 21 ans. Il n'existe aucune étude de délinquance autorévélee se prolongeant dans la vie des adultes, mais il y a fort à parier que moins de 1% des cinquante ans et plus avoueraient s'être battus au cours de la dernière année.

Figure 1
*La prévalence des comportements agressifs
chez les garçons selon l'âge*

[Retour à la table des matières](#)



Contrairement à d'autres types d'actes violents, comme l'homicide, l'agression sexuelle ou le vol qualifié, les coups et les batailles débute très tôt dans la vie et deviennent de moins en moins fréquents au fur et à mesure que les personnes vieillissent. Un tel constat contraste avec des travaux de recherche qui fixent le début de l'adolescence comme la période d'initiation à la délinquance et à la violence (Fréchette et LeBlanc, 1987). Selon Le Blanc (1994, p. 289), « habituellement entre 8 et 10 ans, les activités délictueuses s'affirment homogènes et bénignes, s'exprimant à peu près strictement sous la forme de menus larcins... » Comment expliquer que certains chercheurs aient fixé le début de l'adolescence comme la période d'émergence de la violence ? Si les enfants sont plus fréquemment violents que les adolescents, seuls ces derniers sont dénoncés à la police pour leurs comportements. Les parents et éducatrices de garderie gèrent eux-mêmes la violence des petits enfants et la considèrent comme normale et inévitable. Par contre, lorsqu'un enfant s'approche de la puberté, ses gestes de violence, s'ils sont graves ou répétitifs, risquent d'être rapportés à la police (on fixe actuellement à 12 ans l'âge de la responsabilité pénale). Nous pouvons même présumer que la proportion de gestes violents rapportée aux autorités croît durant l'adolescence (la tolérance à l'égard des gestes délinquants des adolescents serait inversement proportionnelle à leur âge). Ainsi, les statistiques de la criminalité, ou celles issues des tribunaux pour mineurs, nous présentent l'image erronée d'une délinquance violente qui apparaît au début de l'adolescence et s'intensifie par la suite.

Ce portrait développemental de la violence montre que celle-ci n'est pas apprise à l'adolescence. Puisque « l'enfant est le père de l'homme » (Wilson et Herrnstein, 1985, p. 241), il faut relativiser l'importance des facteurs externes à l'individu et à sa famille dans les théories étiologiques de la délinquance. Si les facteurs sociaux souvent invoqués pour expliquer la délinquance, tels l'école ou les pairs, sont utiles pour comprendre les mécanismes du désengagement social et les conditions d'expression de l'agressivité des jeunes, ils ne peuvent en expliquer l'origine. Une bonne partie des actes de violence perpétrés par les adultes ne constituent en fait que la remise en service de vieux réflexes développés dans le plus jeune âge. Pour comprendre

la violence des adultes, il faut donc s'intéresser aux conditions qui en favorisent l'expression.

La source des conflits menant aux voies de fait

[Retour à la table des matières](#)

Peu d'études portent sur les motivations des agresseurs dans le cas des voies de fait. Par contre, plusieurs études ont porté sur l'homicide. Selon Block (1987), une très grande proportion des homicides ne sont que la résultante d'un vol qualifié ou d'une agression physique qui a mal tourné. Harries (1990) va même jusqu'à dire que l'homicide et les voies de fait représentent des comportements semblables, se distinguant plus par le résultat que par le processus. Maxfield (1989) a étudié les circonstances de 195 543 homicides qui eurent lieu aux États-Unis entre 1976 et 1985. Le type d'homicide de loin le plus fréquent est celui qui résulte d'un conflit, avec 82 909 cas. Parmi ces homicides, on retrouve 4 771 meurtres de jalousie amoureuse, 8030 meurtres commis au cours d'une bagarre entre gens en état d'ébriété, 5782 meurtres commis à l'occasion d'une chicane d'argent et 64 045 meurtres issus d'autres conflits interpersonnels.

Une distinction classique oppose les agressions dites expressives aux agressions dites instrumentales. Les agressions expressives seraient causées par la colère, l'anxiété, la frustration, et seraient ainsi souvent impulsives et soudaines. Selon Gottfredson et Hirschi (1993), le modèle sous-tendu est celui de la frustration-agression qui a eu une importance considérable en psychologie et en sociologie, notamment dans les théories de la tension. Les agressions dites instrumentales sont celles qui visent un résultat. Elles sont ainsi le plus souvent planifiées par l'agresseur. Tedeschi et Felson (1994) mettent en doute la validité du concept de violence expressive. En effet, ils pensent que pratiquement toutes les agressions sont instrumentales et visent un quelconque bénéfice. En ce sens, même dans les agressions qui sem-

blent découler d'un accès de colère, il faut chercher la rationalité chez l'auteur.

Dans un sondage mené auprès de 1394 adolescents américains, Agnew (1990) s'intéresse aux motivations pour différents types de crimes. Des 264 jeunes ayant avoué une voie de fait, 64% indiquent qu'ils étaient motivés par un désir de vengeance et 10% disent avoir été poussés par un devoir de rétribution. En plus, 8% des jeunes disent simplement s'être battus à la suite d'un conflit et 8% disent avoir été injustement provoqués. Toutefois, en matière de vol, les motivations sont le plus souvent la gratification et le plaisir (45%), l'obtention de biens (23%) et la vengeance (10%). Ceci montre que les personnes s'en prenant aux autres physiquement se croient souvent justifiées de le faire. Le désir de vengeance est la principale raison fournie par les délinquants pour expliquer leurs actes de violence. On peut donc présumer que bien des agresseurs ont subi des affronts réels ou imaginés de leur adversaire et qu'ils se sont alors sentis contraints à agir, soit par souci de justice, soit pour prévenir des affronts similaires dans le futur.

Provocation et vengeance

[Retour à la table des matières](#)

On peut distinguer deux processus typiques menant à l'agression, soit le modèle de la provocation et celui de la vengeance. Le modèle de la provocation indique que l'agression physique est une réaction aux tracasseries et affronts subis. Ainsi, lorsqu'une personne en insulte une autre, la victime a le choix : elle peut s'esquiver ou affronter le tourmenteur. L'affrontement débute généralement par des menaces verbales. Mais, comme l'indiquent Pruitt et ses collaborateurs (1993), les menaces ne valent pas grand-chose si elles ne sont pas crédibles. Or, la crédibilité d'une personne dépend de ses actions antérieures. Les personnes dont on craint les menaces sont celles qui, dans le passé, les ont maintes fois mises à exécution.

La vengeance semble, selon les données de Agnew (1990), être la principale motivation des agresseurs. Tedeschi et Felson (1994) indiquent qu'une injustice subie peut mener à la formation d'un grief envers autrui (il faut noter que certaines personnes sont atteintes de distorsions cognitives ou de paranoïa et qu'elles ont l'impression erronée d'avoir subi une injustice). L'injustice doit être entendue dans son sens large et incorpore le préjudice moral et la violation de normes à son propre égard (ou à l'égard d'un proche). Du grief, on passe au blâme. On peut blâmer directement l'auteur de l'injustice ou diffuser le blâme dans le réseau social de l'individu en utilisant la médisance. Parfois, le blâme est suffisant pour compenser le tort causé et est efficace si la personne en cause fait amende honorable. Par contre, dans d'autres occasions, la colère et la haine persistent chez la personne lésée. Ces émotions peuvent mener à des relations interpersonnelles futures tendues et hostiles pouvant dégénérer en conflit. Dans d'autres cas, la personne apparemment lésée décide de se faire justice et de punir l'auteur de l'injustice. L'application de la peine vise à rétablir l'équilibre entre les parties, mais permet aussi de prévenir d'autres injustices dans le futur (on hésitera à s'en prendre à quelqu'un qui est connu pour se faire vengeance).

Le modèle de la vengeance peut aussi être généralisé. En effet, il est possible que certaines personnes lésées dans le passé dans des circonstances particulières puissent avoir développé une haine envers tous ceux qui partagent les mêmes caractéristiques que l'agresseur. Prenons un exemple. Un jeune homme prostitué homosexuel tue un de ses clients. Le meurtrier explique que la victime a payé pour celui qui, dix ans auparavant, en avait abusé et avait ainsi causé son dérapage social. La généralisation du modèle de la vengeance nous rapproche des théories sociologiques de la légitimation de la violence (Wolfgang et Ferracuti, 1967) et des opportunités légitimes (Merton, 1938). Dans ces théories, on indique qu'il existe une sous-culture de la violence dans les classes défavorisées. Pour certains groupes, le vol et la violence sont considérés comme des moyens légitimes de rétablir une forme d'équité sociale.

Les modèles de la provocation et de la vengeance supposent que la victime ait commis un geste anti-normatif. Mais alors, pourquoi les personnes apparemment lésées n'ont-elles pas utilisé les moyens offi-

ciels de recours, soit la police ou les tribunaux civils ? Tout d'abord, une grande partie des injustices sont constituées d'affronts et de moqueries. Ces affaires sont trop bénignes pour intéresser les divers agents officiels de contrôle social. Pour les injustices plus sérieuses, Black (1983) montre que plusieurs personnes n'ont pas la capacité ou le réflexe de s'en remettre à d'autres pour gérer leurs conflits. Par exemple, le revendeur de drogues lésé ne peut utiliser les moyens officiels de résolution de conflits (police et tribunaux) et doit prendre les moyens qui sont à sa disposition pour punir, exiger réparation ou prévenir les victimisations futures. L'argument peut être étendu aux classes défavorisées de la population qui n'ont pas le réflexe, l'habitude ou les ressources financières pour faire appel aux organismes officiels de gestion des conflits.

Violence conjugale : la coercition

[Retour à la table des matières](#)

Les agressions entre conjoints représentent une part importante des voies de fait. Pour l'année 1995 au Québec, on compte près de 8000 femmes victimes de voies de fait dans un contexte conjugal, soit 54% des femmes victimes de ce type de crime (Québec, 1996). La violence conjugale compte pour environ 22% de l'ensemble des voies de fait. La fréquence des violences conjugales s'explique en partie par le fait que les hommes et les femmes passent beaucoup de temps ensemble et que le couple est le lieu de bien des disputes (concernant la lessive, l'argent, le sexe, etc.). Ces disputes laissent souvent un goût amer chez les parties qui se sentent incomprises ou injustement traitées. Devant de telles situations, certains hommes décident d'utiliser la coercition, mode relationnel basé sur les menaces de violence, pour contraindre leur femme à obéir à leurs ordres (Frieze et Browne, 1989). L'utilisation de la coercition permet à l'homme d'éviter d'interminables discussions avec sa conjointe. Puisque la crédibilité est au coeur de la capacité de contraindre autrui avec la menace, l'homme coercitif devra utiliser périodiquement la violence contre sa conjointe pour lui montrer que sa menace est réelle, et ainsi faire en sorte que ses menaces futures soient prises au sérieux. L'utilisation de la violence dans un

contexte conjugal pourrait s'expliquer par une volonté de contrôle et de pouvoir au sein du couple. Deux autres mécanismes peuvent être considérés, soit les valeurs et attitudes sexistes et la force des inhibitions au sujet de la violence en général, et de la violence contre les femmes en particulier. Le niveau d'intégration sociale du mari est aussi un facteur fortement associé à la violence conjugale : les hommes éprouvant des difficultés professionnelles et financières utiliseraient davantage la violence contre leur conjointe (Freize et Browne, 1989 ; Burgess et Draper, 1989). Finalement, le désir de vengeance pourrait bien rendre compte des agressions commises par les ex-conjoints (qui comptent pour pratiquement un tiers des voies de fait en contexte conjugal ; Québec, 1996).

Il semble qu'une proportion importante des hommes utilisant la coercition dans leur couple aient eux-mêmes appris ce mode de fonctionnement dans leur famille d'origine (Burgess et Draper, 1989). Dans une étude des personnes s'étant livrées à la violence conjugale, Farrington (1994) montre que les maris violents se distinguent des autres personnes violentes sur plusieurs points. D'abord, on retrouve dans les familles d'origine des conjoints violents une fréquence de conflits conjugaux particulièrement élevée. Ensuite, les conjoints violents ont davantage de difficultés relationnelles avec leurs propres parents que les autres (cette variable n'est pas liée aux autres mesures de violence générale). De plus, le chômage, la consommation d'alcool et de drogues et le sentiment d'échec social sont plus fortement associés à la violence conjugale qu'à la violence générale. Ainsi, les hommes présentant un faible niveau d'adaptation sociale et des difficultés relationnelles utiliseraient davantage les mécanismes de coercition dans leur couple que les autres.

Les voies de fait selon les sondages

[Retour à la table des matières](#)

En 1987, le gouvernement canadien entreprenait le premier sondage national de victimisation (Sacco et Johnson, 1990). Les données du sondage indiquent que 6,8% des Canadiens affirment avoir été victimes d'une agression violente (c'est-à-dire avoir été frappés ou battus) au cours de la dernière année. En comparaison, 1,3% des Canadiens disent avoir été victimes d'un vol qualifié et moins de 1% d'une agression sexuelle. Les voies de fait sont plus fréquentes que les cambriolages et les vols de véhicules motorisés. Le pourcentage de victimisation pour voies de fait varie peu selon le sexe (7,4% des hommes et 6,3% des femmes), mais varie selon l'âge (14,5% des 15-24 ans, 8,0% des 25-44 ans et 1,9% des 45-64 ans) et l'état matrimonial (3,9% des personnes mariées ou en union libre, 13,1% des célibataires et 17,8% des divorcés ou séparés).

Les résultats du sondage montrent que les risques de violence augmentent avec le type d'activités auxquelles les répondants prennent part. Par exemple, les personnes qui sortent peu le soir ont un taux annuel global de victimisation violente de 5,5%, alors que ceux qui sortent fréquemment le soir ont un taux de 28,4%. Le groupe le plus à risque est composé des hommes âgés de 15 à 24 ans sortant souvent le soir, soit un pourcentage de victimisation de 43,9%. On remarque une association très étroite entre la consommation d'alcool et les risques de victimisation violente ; les jeunes de 15 à 24 ans consommant 14 verres d'alcool ou plus par semaine ont un pourcentage de victimisation de 64,8%. Il semble donc que le type d'activités auxquelles nous prenons part influence directement notre probabilité de victimisation, le tout conformément à la théorie des activités routinières de Cohen et Felson (1979).

Le sondage permet aussi d'aborder la question de la proportion des affaires dénoncées à la police ou connues d'elle. Les résultats du sondage montrent que 30% des voies de fait ont été rapportées à la police,

comparativement à 32% des vols qualifiés (incluant tentatives) et à 70% des cambriolages. Le pourcentage de voies de fait signalées à la police varie fortement selon l'âge de la victime (20% pour les 15-24 ans versus 35% pour les 35-44 ans). Quelles sont les raisons pour lesquelles on n'informe pas la police d'une victimisation violente ? Le plus fréquemment, la victime n'informe pas la police parce qu'elle juge que l'incident est une affaire personnelle (69% des cas). Dans d'autres cas, la victime indique que l'incident était sans importance (65% des cas), ou que la police ne pouvait rien faire (50% des cas). La peur de représailles est un motif invoqué par 21% des répondants victimes de voies de fait.

Les voies de fait constituent la forme de violence la moins souvent rapportée à la police. Plusieurs facteurs influencent le taux de dénonciation (Harries, 1990 ; Fattah, 1991). D'abord, les agressions les plus graves sont plus susceptibles d'être rapportées. Ensuite, les agressions entre proches sont moins susceptibles d'être dénoncées que les agressions entre étrangers. Mais le taux de dénonciation varie aussi en fonction des caractéristiques personnelles de la victime (âge, sexe et niveau d'éducation). Puisque les données policières sont le résultat d'un filtrage non aléatoire, il en résulte une surreprésentation de certains groupes sociaux dans les données policières. Dans les statistiques policières, sont surreprésentés les femmes, les personnes plus vieilles, les crimes entre étrangers et les voies de fait ayant causé des blessures.

La nature des événements

[Retour à la table des matières](#)

Cette section vise à présenter les statistiques policières se rapportant aux voies de fait. D'abord, seront examinés le volume global de voies de fait et son incidence relative par rapport aux autres formes de criminalité. Ensuite, il sera question de l'écologie des voies de fait. Finalement, seront analysées les caractéristiques des agresseurs et des victimes.

Le nombre d'événements

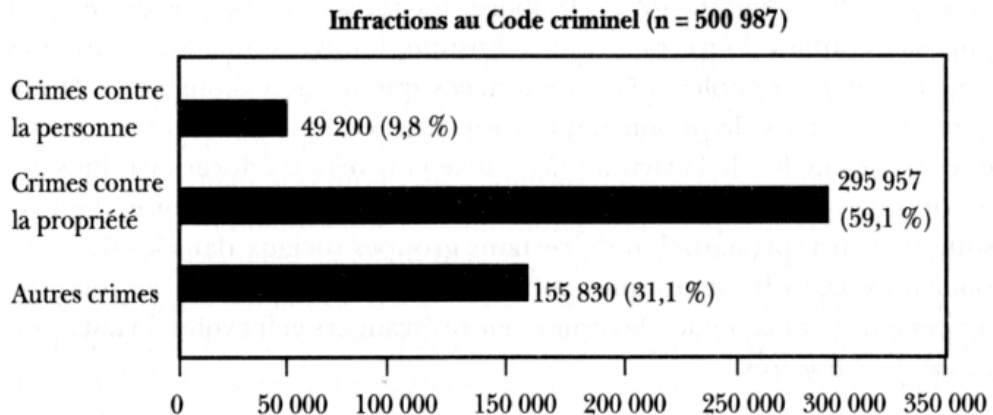
[Retour à la table des matières](#)

Dans les statistiques policières, les voies de fait sont regroupées en plusieurs catégories : les voies de fait simples, les voies de fait armées et les voies de fait graves, c'est-à-dire causant des lésions corporelles. On définit les lésions corporelles comme nécessitant des soins médicaux, par exemple lorsqu'il y a coupure, fracture ou traumatisme (les rougeurs ou ecchymoses ne sont pas considérées comme des lésions corporelles). Il y a ensuite plusieurs autres catégories de voies de fait, comme le fait d'infliger des lésions corporelles, le fait de décharger une arme à feu avec l'intention de blesser, les voies de fait contre un policier ou un agent de la paix, la négligence criminelle entraînant des lésions corporelles et les autres voies de fait. La figure 2 présente les statistiques officielles de la criminalité au Québec pour 1995 (source : Statistique Canada, catalogue annuel 85-205).

Figure 2

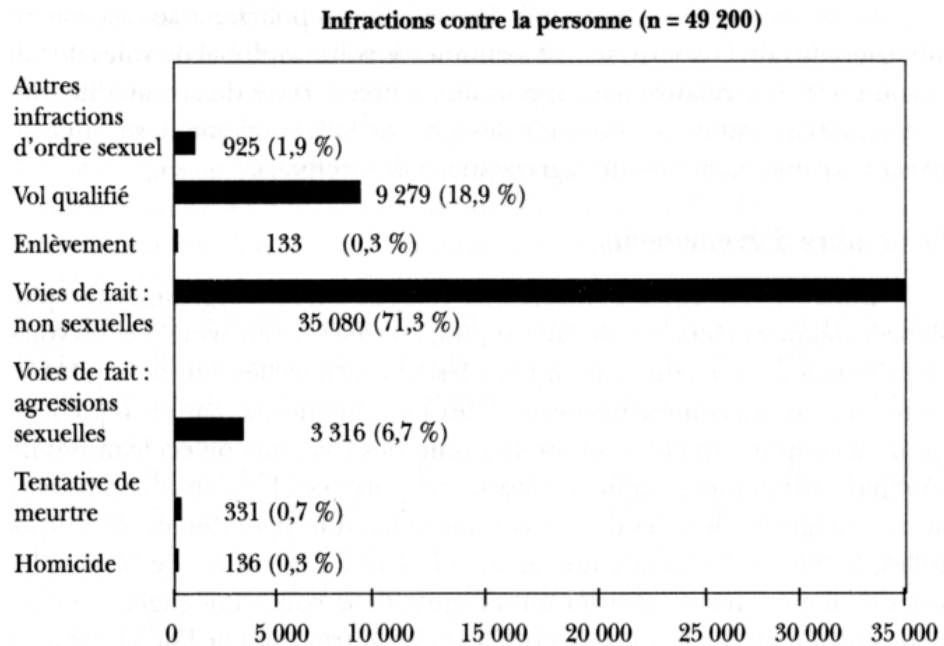
*Les voies de fait par rapport aux autres formes de crimes
(Québec, 1995)*

Infractions au Code criminel (n = 500 987)



Infractions contre la personne (n = 49 200)

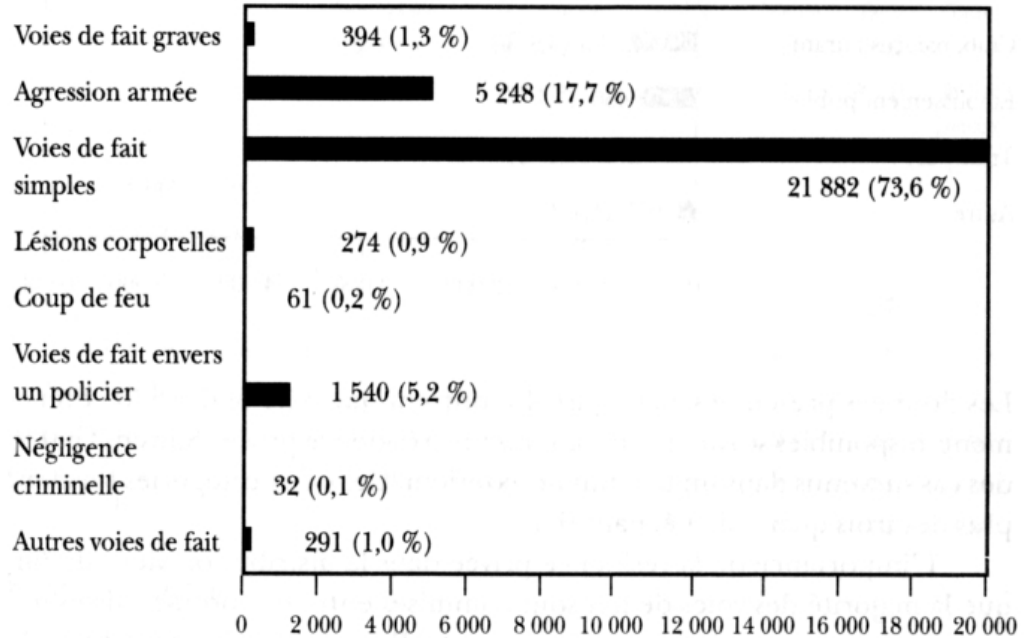
[Retour à la table des matières](#)



Comme on le voit à la figure 2, les crimes contre la personne constituent un dixième des infractions rapportées à la police. En effet, 9,8% des 500 987 événements criminels de 1995 sont constitués d'homicides, de tentatives de meurtre, d'agressions sexuelles, de voies de fait, d'enlèvements et de vols qualifiés. Les voies de fait représentent quelque 71,3% de l'ensemble des 49 200 crimes contre la personne. La figure 3 présente la distribution des voies de fait selon l'infraction la plus grave retenue par le policier. Ces données proviennent du système informatisé des rapports d'événements criminels, système qui ne couvre pas en 1995 la totalité de la criminalité rapportée au Québec.

Figure 3
Les différents types de voies de fait (Québec, 1995)

[Retour à la table des matières](#)



Les voies de fait simples constituent 73,6% du total des 29 722 incidents rapportés et les voies de fait armées représentent 17,7% du total. Nous avons analysé le classement des affaires au moment de la saisie informatique des rapports d'événements. Sur les 25 179 affaires classées, il y a 16 576 mises en accusation et 8421 affaires classées sans suites, soit que le plaignant refuse que l'accusation soit portée (4307), soit qu'il y a des raisons indépendantes de la volonté des policiers (2554), soit que le pouvoir discrétionnaire des policiers a été appliqué (1560).

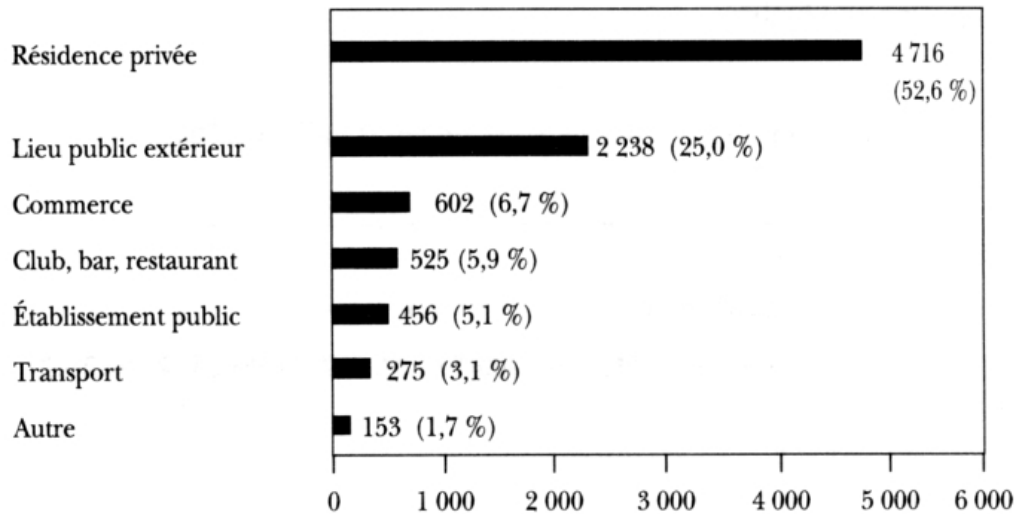
L'écologie des voies de fait

[Retour à la table des matières](#)

Il y a deux manières d'aborder l'analyse du lieu d'émergence des voies de fait. Il est possible d'étudier a) l'endroit spécifique où les crimes ont été commis, ou b) la distribution du taux de voies de fait dans les différents secteurs d'une ville. Les données de cette section proviennent de l'étude de Ouimet, Tremblay et Morselli (1996) sur la criminalité à Montréal en 1995.

Figure 4

Le lieu des voies de fait à Montréal en 1995 (n = 8965)



Les données présentées à la figure 4 montrent que 52,6% des 8965 événements disponibles se sont produits dans une résidence privée. Suivent 25,0% des cas survenus dans un lieu public extérieur. Ces deux catégories forment plus des trois quarts de l'échantillon.

L'importance de la résidence privée dans la distribution vient du fait que la majorité des voies de fait sont commises entre des protagonistes qui se connaissent, conjoints, amis ou parents. Il est toutefois surprenant de voir que les commerces, entreprises et manufactures voient si peu d'incidents se produire (6,7%). Il existerait peut-être dans

les milieux de travail des mécanismes de contrôle qui préviennent la violence ou qui gèrent les conflits une fois ceux-ci survenus. De plus, la violence d'un employé envers un collègue est un motif suffisant pour justifier sa mise à pied. Les données montrent aussi qu'il y a relativement peu d'incidents dans les clubs, bars et restaurants. Il est possible que la plupart des conflits amorcés dans de tels lieux se règlent en fait dans la rue.

La seconde avenue pour analyser l'écologie des voies de fait est l'étude de la distribution des taux de voies de fait dans l'espace. Le rapport de Ouimet, Tremblay et Morselli (1996) présente, pour les 49 postes de quartier du territoire de Montréal, le taux de voies de fait par 1000 résidents et le taux de voies de fait pondéré par le nombre de personnes qui circulent dans le quartier pour une journée donnée. Le tableau 1 présente les quartiers où les taux de voies de fait sont particulièrement bas ou élevés. En parallèle, d'autres caractéristiques issues des données de recensement par quartier sont Présentées, soit le pourcentage de résidents vivant sous le seuil de la pauvreté et celui des familles avec enfant à la maison dirigées par une seule personne, le nombre de stations de métro et le nombre de débits de boisson.

Tableau 1
*Caractéristiques des quartiers de Montréal
avec un faible ou un fort taux de voies de fait*

[Retour à la table des matières](#)

Quartier	Pourcentage de personnes pauvres	Pourcentage de familles monoparentales	Nombre de métros	Nombre de bars	Taux de voies de fait	Taux de fait pondéré
Quartiers avec faible taux						
Beaconsfield./Baie d'Urfé/ Kirkland/ Senneville/L'Île-Bizard/	0,08	0112	0	2	2,7	1,34
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,12	0,17	0	2	2,8	1,64
Pierrefonds-O/Sainte-Geneviève	0,14	0,17	0	0	2,4	1,23
Côte-Saint-Luc/ Hampstead/ Montréal-Ouest	0,15	0,19	2	7	4,8	1,86
Mont-Royal	0,18	0,29	0	4	4,4	1,47
Anjou	0,46	0,47	4	19	14,3	6,60
Quartiers avec fort taux						
Pointe-Saint-Charles/ Saint-Henri/Petite-Bourgogne	0,45	0,51	6	59	58,1	5,80
Ville-Marie-SO	0,48	0,50	3	44	17,8	1,78
Ville-Marie-SE	0,46	0,47	4	21	14,2	4,06
Centre-Sud	0,34	0,31	1	4	10,0	4,36
Hochelaga-Maisonneuve	0,39	0,36	2	9	10,6	4,51
Saint-Michel-N	0,43	0,42	3	17	15,4	6,57
Villeray-E	0,31	0,37	1	15	10,5	5,45
Petite-Patrie-O	0,37	0,42	2	47	12,2	5,18
Petite-Patrie-E	0112	0,17	0	2	2,8	1,64
Plateau-Mont-Royal-SE	0,14	0,17	0	0	2,4	1,23

Les résultats présentés au tableau 1 montrent que les secteurs où le taux de voies de fait est le plus faible sont aussi les pins épargnés par la pauvreté et la désorganisation familiale, tandis que ceux où le taux de voies de fait est élevé ont à composer avec un fort pourcentage de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté et de familles monoparentales. Les quartiers avec un taux élevé de voies de fait ont, plus souvent que les autres, une ou des stations de métro et un grand nombre de bars et de débits de boisson. La distinction à établir entre le taux de voies de fait et le taux pondéré est que la seconde mesure tient compte du flux total de population durant la journée. Le flux de population influence à la hausse les voies de fait puisque l'arrivée massive de personnes dans un quartier le jour (pour travailler) ou le soir (pour se divertir) est de nature à faire augmenter le nombre de voies de fait du secteur. Ainsi, le quartier Centre-Sud, qui a un taux élevé de voies de fait par 1000 résidents a un taux relativement bas de voies de fait compte tenu de la population flottante.

Le tableau 2 présente les résultats d'analyses statistiques mettant en relation les caractéristiques des quartiers et l'importance des voies de fait. On y présente les coefficients de corrélation entre les variables de même que les coefficients de régression standardisés.

Tableau 2
*Corrélation et régression multiple entre les caractéristiques
 des quartiers de Montréal et les taux de voies de fait*

[Retour à la table des matières](#)

Variables	Taux de voies de fait (sur population résidente)		Taux de voies de fait pondéré (sur population réelle)	
	r (corrélacion)	B (régression)	r (corrélacion)	B (régression)
Pourcentage des résidents vivant sous le seuil de la pauvreté	0,52**	0,07	0,68**	0,65*
Pourcentage des familles monoparentales	0,53**	0,08	0,69**	0,06
Nombre de stations de métro	0,64**	0,14	0,37**	0,05
Nombre de débits de boisson	0,82**	0,66**	0,35*	0,05
R carré		0,7123		0,5224
Signification		0,0000		0,0000

Note : * indique $p < 0,05$ et ** indique $p < 0,01$.

Les résultats du tableau 2 indiquent que les prédicteurs bivariés (c'est-à-dire les corrélations) les plus puissants du taux de voies de fait sur la population résidente sont la pauvreté, le pourcentage de familles monoparentales, le nombre de stations de métros et de bars. Cependant, l'analyse multivariée montre que la principale variable qui détermine le taux de voies de fait sur la population résidente est celle du nombre de débits de boisson du quartier. La séquence serait donc la suivante : les débits de boisson attirent de nombreuses personnes, souvent jeunes, qui, l'alcool aidant, ont des affrontements entre eux. Lorsque la population flottante est tenue constante (taux de voies de fait pondéré), l'indice de pauvreté devient le seul prédicteur significatif en mode multivarié. Ainsi, toutes choses étant égales par ailleurs, le niveau de pauvreté du quartier influencera positivement la fréquence des incidents de violence interpersonnelle.

Comment interpréter de tels résultats ? Les nombreux travaux de recherche en écologie humaine ont montré que les quartiers d'une ville où sévit la délinquance étaient caractérisés par la pauvreté, la mobilité résidentielle et l'hétérogénéité ethnique (Shaw et McKay, 1942). La distribution de la délinquance se rapproche de celle du décrochage scolaire, de la mortalité infantile et de la maladie mentale. Dans leur interprétation, Shaw et McKay ont mis l'accent sur l'existence de systèmes de valeurs contradictoires transmises aux jeunes des milieux caractérisés par la pauvreté. L'interprétation la plus souvent retenue reste cependant celle de la désorganisation sociale (Kornhauser, 1978 ; Bursik, 1988). Selon Shoemaker (1990), la désorganisation sociale peut être définie de deux manières, soit l'incapacité d'un groupe de réaliser ses objectifs collectifs, soit l'incapacité d'organiser la vie collective de manière à permettre le contrôle et le développement des jeunes (Sampson, 1985). Aux interprétations sociologiques de la distribution spatiale de la violence, il faut ajouter l'impact des différents services générateurs d'opportunités criminelles, comme les débits de boisson (Roncek et Maier, 1994), les stations de métro (Block et Davis, 1995) ou les centres commerciaux (Brantingham et Brantingham, 1995). La concentration de tels services dans un secteur est de nature à attirer des délinquants motivés et des victimes potentielles, rendant compte de taux de violence plus élevés dans ces endroits.

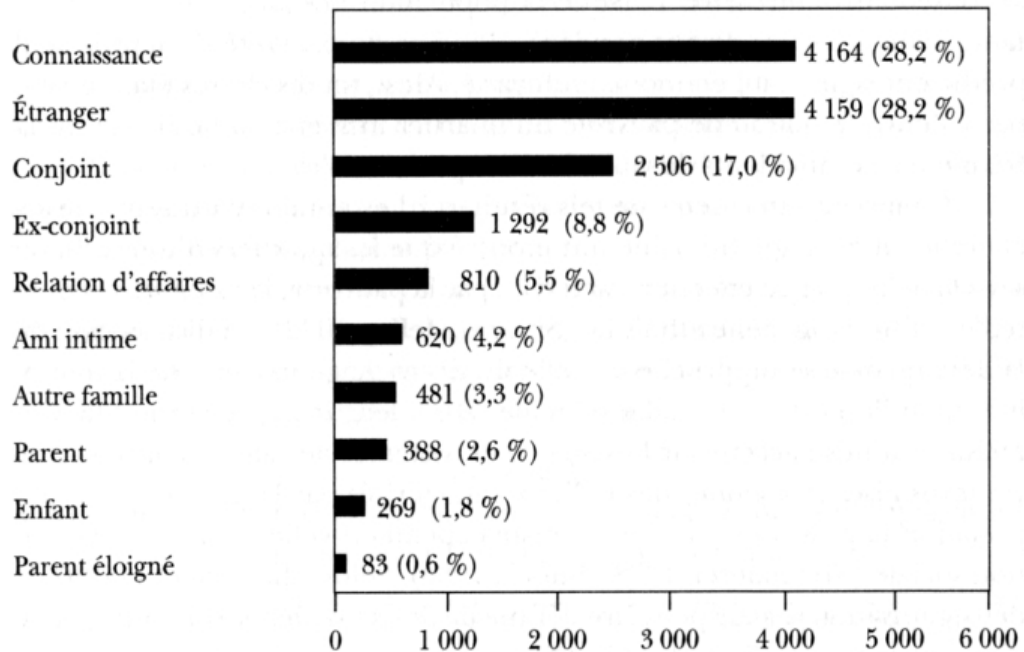
Les caractéristiques des personnes impliquées

[Retour à la table des matières](#)

Considérons maintenant la relation entre l'agresseur et la victime, de même que le sexe et l'âge des protagonistes. Les données présentées proviennent du système informatisé des incidents criminels pour les cas de voies de fait survenus au Québec en 1995. La figure 5 présente les résultats de distribution du lien entre les protagonistes.

Figure 5
La relation entre l'agresseur et la victime au Québec en 1995

[Retour à la table des matières](#)



Des 14 772 cas de voies de fait pour lesquels l'information sur le lien est disponible, un incident sur quatre (soit 25,7%) implique des conjoints ou ex-conjoints. Les agressions qui surviennent entre personnes qui se connaissent sans être des proches constituent le tiers des incidents (soit 5,5% pour les relations d'affaires et 28,2% pour les connaissances et voisins). De plus, 28,2% des voies de fait se produisent entre des protagonistes étrangers l'un pour l'autre dans les heures précédant l'altercation. Les données sur la relation entre l'agresseur et la victime confirment donc que les voies de fait se produisent le plus souvent entre proches, soit entre conjoints ou ex-conjoints, entre amis ou entre connaissances.

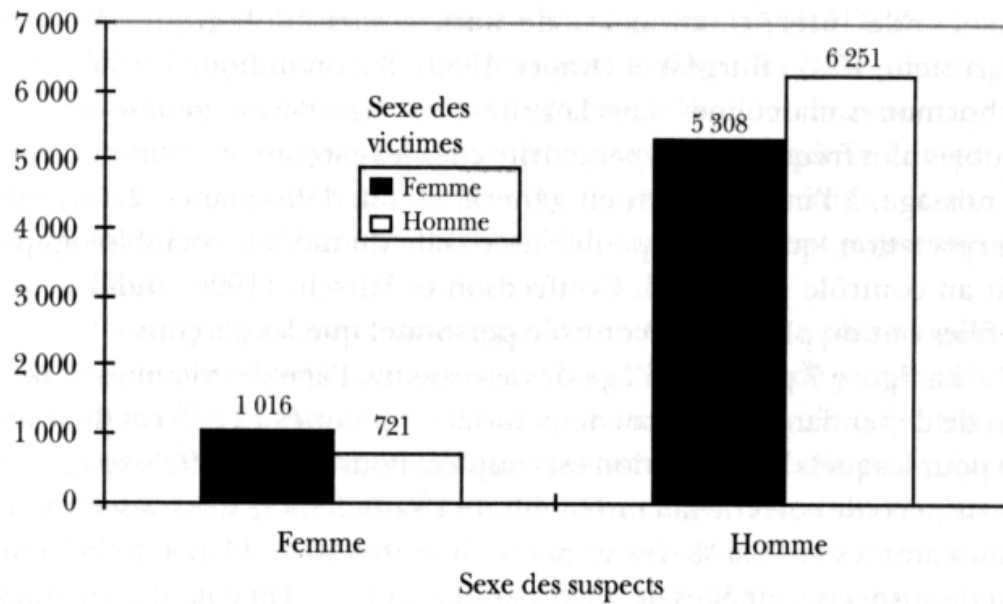
La figure 6 renseigne sur la distribution du sexe des agresseurs, du sexe des victimes, et sur la relation entre ces deux variables pour les 13 296 incidents pour lesquels l'information est couplée. Au total, 86,9% des suspects de voies de fait sont des hommes et 13,1% sont des femmes. Par contre, les victimes de voies de fait se distribuent à

peu près également selon le sexe (52,4% d'hommes et 47,6% de femmes).

Puisque les hommes commettent plus souvent des voies de fait que les femmes, il en résulte que les femmes subissent la violence des hommes. En effet, les femmes victimisées sont agressées à 83,9% par des hommes et à 16,1% par des femmes. Une information intéressante émerge des données

Figure 6
Le sexe de l'agresseur et de la victime

[Retour à la table des matières](#)



du tableau lorsque l'analyse est poussée. Une analyse de tableau croisé montre que les agresseurs masculins choisissent un homme comme victime dans 54,1% des cas et une femme dans 45,9% des cas. Or, les agresseurs féminins choisissent une victime de leur sexe dans 58,5% des cas et s'en prennent à un homme dans 41,5% des cas. Il semble donc que les agresseurs, hommes ou femmes, n'ont pas une propension exagérée à choisir un sexe au détriment de l'autre. Ainsi, la survictimisation des femmes ne s'explique pas par le fait que les hommes choisissent davantage de s'en prendre à des femmes, mais bien parce que la violence est un comportement plus fréquent chez

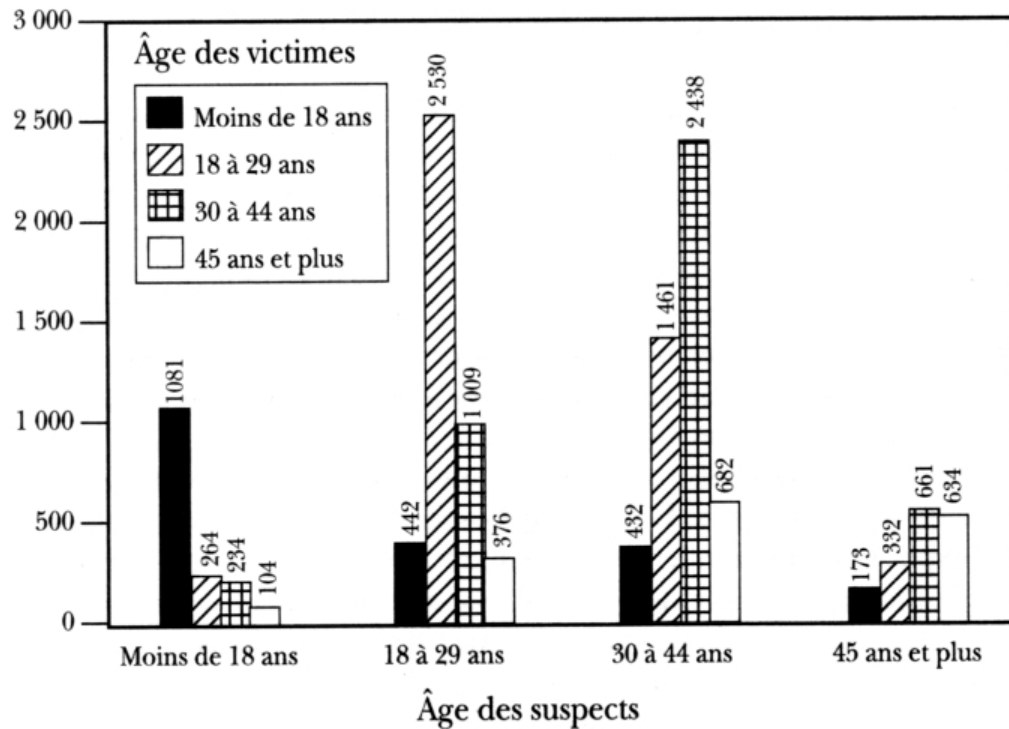
l'homme. Lorsque les femmes victimes sont analysées séparément, il appert que 48% d'entre elles ont été victimisées par leur conjoint ou un ex-conjoint, contre seulement 12% qui ont été victimisées par un étranger. Ainsi, les femmes sont le plus souvent victimisées par un conjoint ou ex-conjoint alors que les hommes sont plus fréquemment agressés par une connaissance ou un étranger.

Les données confirment ce que tous savent : les hommes sont plus violents que les femmes. Mais pourquoi en est-il ainsi ? Il existe trois grandes explications qui rendent compte du recours plus fréquent à la violence chez les hommes que chez les femmes. Tout d'abord, la thèse des rôles sexuels stipule que les garçons sont plus violents que les filles parce que les rôles inculqués à chacun des groupes diffèrent (Adler, 1975). Contre cette interprétation, on évoque le fait que le différentiel de délinquance homme/femme (un ratio de 10 pour 1) n'a pas diminué au fur et à mesure que nos sociétés sont devenues plus égalitaires (Steffensmeier, Allan et Streifel, 1989). La seconde interprétation est de nature sociobiologique (Wilson et Herrnstein, 1985 ; Burgess et Draper, 1989). Ici, on indique le rôle joué par les hormones masculines dans la genèse de l'agressivité, genèse qui va des troubles plus fréquents d'hyperactivité chez les garçons, aux difficultés d'apprentissage, à l'inadaptation en général et à la délinquance. La troisième interprétation, qui est compatible avec celle du modèle sociobiologique, a trait au contrôle personnel. Gottfredson et Hirschi (1990) indiquent que les filles ont un plus grand contrôle personnel que les garçons.

La figure 7 porte sur l'âge des agresseurs, l'âge des victimes et la relation de dépendance entre ces deux variables pour les 12 853 cas de voies de fait pour lesquels l'information est couplée. Pour l'année 1995, seuls 13,1% des suspects de voies de fait ont moins de 18 ans, 33,9% des suspects sont de jeunes adultes et 39,0% des suspects ont entre 30 et 44 ans. Relativement peu de suspects sont âgés de 45 ans et plus (14%). Du côté des victimes, le portrait est assez semblable, avec 16,6% de mineurs, 35,7% de jeunes adultes, 33,8% d'adultes et 14,0% de personnes âgées de 45 ans et plus.

Figure 7
L'âge de l'agresseur et de la victime

[Retour à la table des matières](#)



La relation de dépendance entre l'âge de l'agresseur et l'âge de la victime est très forte. Les données montrent que 64,2% des suspects mineurs s'en prennent à une victime de leur âge et que 58,1% des jeunes adultes s'en prennent aussi à un jeune adulte. Chez les délinquants plus vieux, on observe une relation moins forte entre l'âge des deux protagonistes. Cette tendance à l'agression intergroupe s'explique par le fait que les conflits se produisent davantage entre gens qui se fréquentent et que les rapports interpersonnels, dans notre société, sont fortement segmentés par groupes d'âge.

La distribution de l'âge des suspects montre qu'il y a plus de personnes de 30 à 44 ans mises en cause pour voies de fait que de jeunes adultes (5013 versus 4357). Cette situation est surprenante puisqu'il a été montré que les jeunes adultes constituaient généralement la grande

majorité des personnes accusées pour des crimes de violence (Gottfredson et Hirschi, 1990). De manière à pousser l'étude de cette question, nous avons analysé la distribution du taux de mise en accusation par 1000 habitants pour les crimes contre la propriété, les crimes contre la personne et les voies de fait. Le tableau 3 présente, pour chaque groupe d'âge, la population, le nombre et le taux de suspects des trois types de conduites. La figure 8 en illustre les tendances.

Les données du tableau 3 montrent qu'il y a une explosion des deux formes de crimes dès la fin de l'adolescence. On compte 17 614 jeunes âgés de 15 à 19 ans mis en cause en 1995 pour un crime contre la propriété, nombre qui diminue abruptement dès l'âge de 20 à 24 ans. La courbe observée pour le taux de crimes contre la propriété ressemble à celle d'une grande variété de pays à diverses époques (Quételet, 1832 ; Farrington, 1986

Wilson et Herrnstein, 1985). En ce qui a trait aux crimes de violence et aux voies de fait, les données montrent que le plus grand nombre de suspects se trouve dans le groupe des 30 à 34 ans, mais le groupe d'âge où le taux est le plus élevé est celui des 25 à 29 ans. Le taux de violence diminue assez rapidement dans la quarantaine et devient très bas à la fin de la cinquantaine. La courbe du crime selon l'âge observée pour les crimes contre la personne au Québec en 1995 est tout à fait exceptionnelle. En effet, plusieurs en étaient venus à affirmer l'universalité du phénomène de la diminution de violence après le début de la vingtaine (Gottfredson et Hirschi, 1990). Or, chez nous, le taux de violence est pratiquement constant entre 15 et 35 ans.

Actuellement au Québec, une part importante du volume de la criminalité violente est commise par des adultes dans la trentaine. Deux hypothèses pourraient expliquer cette situation. Tout d'abord, beaucoup de crimes sont commis par les 30 ans simplement parce que cette cohorte est la plus nombreuse (voir les données du tableau 3 sur la population). Cette explication démographique (Easterlin, 1980 ; Stefensmeier et Harer, 1987 ; Cusson, 1990 ; Ouimet, 1994) est approfondie au chapitre sur l'évolution de la criminalité de violence. Le second facteur est celui de l'intégration sociale (Cusson, 1990). Selon Ouimet et LeBlanc (1996), le mariage (ou son équivalent) après 23 ans et l'emploi sont deux facteurs qui favorisent l'abandon de la car-

rière criminelle. La famille et l'emploi freinent l'activité criminelle de deux manières. D'abord, le travailleur marié et ayant des enfants a peu de temps à consacrer à des activités qui l'exposent à des conflits violents potentiels (par exemple, fréquentation de bars, recherche de partenaires sexuelles). Ensuite, la famille et l'emploi sont des investissements importants. La balance entre les bénéfices et les coûts du crime change radicalement lorsqu'un individu risque de perdre sa famille et son emploi s'il est incarcéré. Or, les années 1980 se caractérisent par une baisse du taux de mariage, un éclatement de la famille et un marché du travail très limité pour les jeunes adultes. Il y a donc un retard peut-être irrécupérable d'intégration sociale pour la cohorte, très nombreuse, des jeunes adultes des années 1980. Cette hypothèse mériterait qu'une recherche lui soit consacrée.

Tableau 3

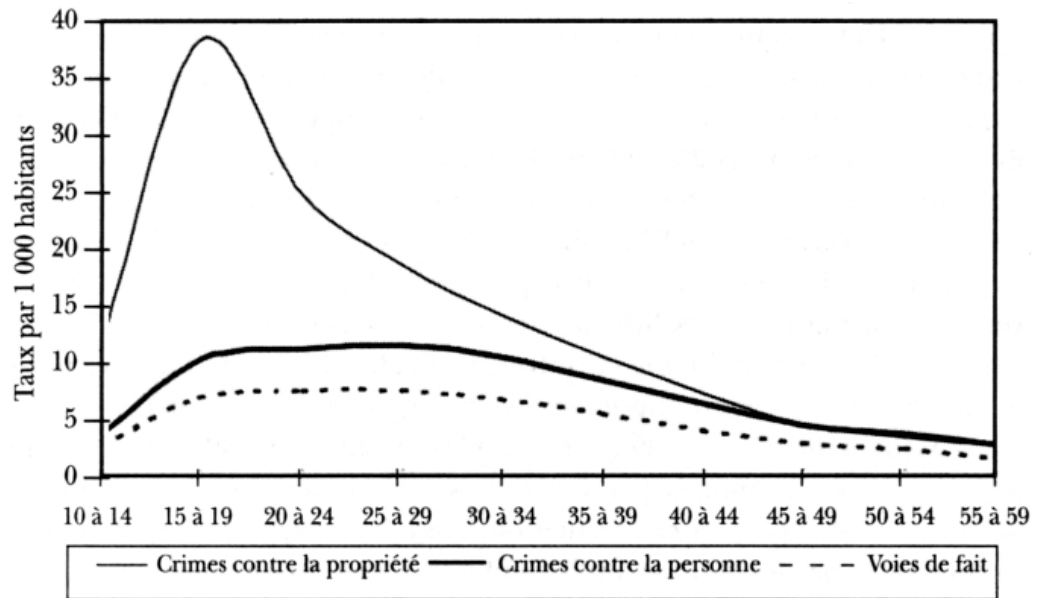
La distribution de l'âge des suspects pour les crimes contre la personne et les crimes contre la propriété (Québec, 1995)

[Retour à la table des matières](#)

Groupes d'âge	Popula- tion esti- mée	Suspects crimes contre la propriété	Suspects crimes de vio- lence	Suspects voies de fait	Taux par 1000 : crimes contre la propriété	Taux par 1000 : crimes contre la personne	Taux par 1000 : voies de fait
10 à 14 ans	464 600	5 290	1 679	1 235	11,39	3,61	2,66
15 à 19 ans	462 100	1 7614	4 718	3 165	38,12	10,21	6,85
20 à 24 ans	438 900	10 797	4 823	3 232	24,60	10,99	7,36
25 à 29 ans	496 000	9 061	5 644	3 684	18,27	11,38	7,43
30 à 34 ans	620 400	8 667	6 367	4 117	13,97	10,26	6,64
35 à 39 ans	610 000	6 298	5 078	3 273	10,32	8,32	5,37
40 à 44 ans	553 700	3 954	3 439	2 208	7,14	6,21	3,99
45 à 49 ans	503 000	2 225	2 208	1 403	4,42	4,39	2,79
50 à 54 ans	409 500	1 343	1 506	941	3,28	3,68	2,30
55 à 59 ans	325 100	850	830	492	2,61	2,55	1,51
Total	4 883 300	66 099	36 292	23 750			

Figure 8
Le taux de délinquance selon l'âge (Québec, 1995)

[Retour à la table des matières](#)



RÉFÉRENCES

[Retour à la table des matières](#)

Adler, F. (1975). *Sisters in Crime : The Rise of the New Female Criminal* New York : McGraw Hill.

Agnew, R., « The origins of delinquent events : an examination of offender accounts », *Journal of Research on Crime and Delinquency*, 27 (3), 1990, pp. 267-294.

Black, D., « Crime as social control », *American Sociological Review*, no 48, 1983, pp. 34-45.

Block, R., *Homicide in Chicago : Aggregate and Time-series perspectives on victim, offender and circumstance*. Center for public policy analysis. Loyola University, 1987.

Block, R. et S. Davis, *Transit Stations and Street Robbery*. Paper presented at the Annual Meeting of the American Society of Criminology, Boston, 1995.

Brantingham, P.L. et P.J. Brantingham, « La concentration spatiale relative de la criminalité et son analyse : vers un renouvellement de la criminologie environnementale », *Criminologie*, vol. 17 (1), 1995, pp. 81-98.

Burgess, R.L. et P. Draper, « The explanation of family violence : the role of biological, behavioral and cultural selection », dans L. Ohlin et M. Tonry (dir.), *Crime and Justice, A review of Research*. Chicago : University of Chicago Press, 1989.

Bursik, R-J., « Social Disorganisation and Theories of Crime and Delinquency : Problems and Prospects », *Criminology*, vol. 26 (45), 1988, pp. 519-552.

Cohen, L.E. et M. Felson, « Social change and crime rates change : a routine activity approach », *American Sociological Review* 44, 1979, pp. 588-608.

Cusson, Marc, *Croissance et décroissance du crime*. Paris : PUF, 1990. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

Dobrin, A., B. Wiersema, C. Loftin et D. McDowall, *Statistical handbook on violence in America*. Phoenix, AZ : Phoenix Press, 1996.

Easterlin, R.E., *Birth and fortune : The impact of numbers on personal welfare*. Chicago : University of Chicago Press, 1980.

Fattah, E., *Understanding criminal victimization*. Scarborough, Ontario : Prentice Hall, 1991.

Farrington, D., « Age and Crime », dans N. Tonry et M. Tonry (dir.), *Crime and Justice*, vol. 7, 1986.

Farrington, D., « Childhood, Adolescent, and Adult Features of Violent Males », dans L.R. Husman (dir.), *Aggressive Behavior : Current Perspectives*. New York : Plenum Press, 1994.

Fréchette, M. et Marc Le Blanc, *Délinquances et délinquants*. Chicoutimi : Gaétan Morin, 1987.

Frieze, I.H. et A Browne, « Violence in marriage », dans L. Ohlin et M. Tonry, *Crime and Justice, A review of Research*. Chicago : University of Chicago Press, 1989.

Gottfredson, M. et T. Hirschi, « A control Theory Interpretation of Research on Aggression », dans R.B. Felson et J.T. Tedeschi (dir.), *Aggression and Violence : Social Interactionist Perspectives*. Washington, DC : National Academy Press, 1993.

Gottfredson, M. et T. Hirschi, *A general theory of crime*. Stanford University Press, 1990.

Gouvernement du Québec, *Violence conjugale : Statistiques 1995*. Ministère de la Sécurité publique, 1996.

Harries, K.D., *Serious violence : Patterns of homicide and assault in America*. Springfield, Ill.. Charles Thomas, 1990.

Kornhauser, R., *Social Sources of Delinquency*. Chicago : Chicago University Press, 1978.

Le Blanc, Marc, « La délinquance des adolescents », dans Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin (dir.), *Traité des problèmes sociaux*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 1994. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

Maxfield, M.G., « Circumstances in supplementary homicides reports : Variety and validity », *Criminology*, vol. 27 (4), 1989, pp. 671-695.

Merton, R.K., « Social structure and anomie », *American Sociological Review*, 3, 1938, pp. 672-682.

Ouimet, Marc, « Les tendances de la criminalité et de la réaction judiciaire au Québec de 1962 à 1991 », dans Denis Szabo et M. Le Blanc (dir.), *Traité de criminologie empirique*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 1994.

Ouimet, Marc et Marc Le Blanc, « Life events in the continuation of the adult criminal career », *Criminal Behavior and Mental Health*, vol. 6 (1), 1996, pp. 75-97. [Texte disponible dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

Ouimet, Marc, P. Tremblay et C. Morselli, *Analyse stratégique des facteurs sociaux, économiques et démographiques qui façonnent l'environnement du SPCUM*. Rapport final de recherche, Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, 1996.

Patterson, G., *Coercive family process*. Eugene, OR : Castalia, 1982.

Pruitt, D.G., J.M. Mikolic, R.S. Peirce et M. Keating, « Aggression as a Struggle Tactics in Social Conflict », dans R.B. Felson et J.T. Tedeschi (dir.), *Aggression and Violence : Social Interactionist Perspectives*. American Psychological Association, 1993.

Quételet, A., *Recherche sur le penchant au crime aux différents âges*. Académie Royale des sciences, 1832.

Ronceck, D.W. et PA. Maier, « Bars, blocks and crime revisited : Linking the theory of routine activities to the empiricism of "hots spots" », *Criminology*, vol. 29 (4), 1994, pp. 725-754.

Sacco, V. et H. Johnson, *Profil de la victimisation au Canada*. Enquête sociale générale, Statistique Canada, 1990.

Sampson, R.J., « Neighborhood and Crime : The Structural determinants of personal victimization », *Journal of Research on Crime and Delinquency*, no 22, 1985, pp. 7-40.

Shaw, C.R. et H.D. McKay, *Juvenile Delinquency and Urban Areas*. Chicago : University of Chicago Press, 1942.

Shoemaker, D., *Theories of Delinquency : An examination of explanations of delinquent behavior*. New York : Oxford University Press, 1990.

Steffensmeier, D.J. et M.D. Harer (1987). « Is the crime rate really falling : An aging US population and its impact on the nation's crime rate », *Journal of Research on Crime and Delinquency*, vol. 24 (1), 1987, pp. 23-48.

Steffensmeier, D.J., E. Allan et C. Streifel, « Development and Female Crime », *Social Forces*, no 68, 1989, pp. 262-263.

Tedeschi, J.T. et R. Felson, *Violence, Aggression and coercive actions*. Washington, DC : American Psychological Association, 1994.

Tremblay, R.E., B. Boulerice, P. Harden, P. McDuff, D. Pérusse, R. Pihl et M. Zoccolillo, « Les enfants du Canada deviennent-ils plus agressifs à l'approche de l'adolescence ? », dans Statistique Canada, *Grandir au Canada. Enquête longitudinale sur les enfants et les jeunes*, Développement des ressources humaines Canada, 1996.

Wilson, J.Q. et R. Herrnstein, *Crime and human nature*. New York : Simon and Schuster, 1985.

Wolfgang, M.E. et F. Ferracuti, *The subculture of violence*. London : Tavistock, 1967.

Fin du texte